

Séance du 13 Octobre 2021

Date de la convocation

08 octobre 2021

Date d'affichage

08 octobre 2021

Nombre de membres

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 17

L'an **deux mil vingt et un**, le mercredi **treize octobre**, à 11 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 08 octobre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick **GREGORI**, Maire.

Présents : M^{mes} et M^{rs}

Patrick **GREGORI**, Maire,

Laurence **LEPROUST**, Françoise **NION**, Guy **VOLLET**, adjoints,

Philippe **RAGOT**, Brigitte **LAURENT**, Maryse **CHALOIS**, Joël **VOISIN**, Patrick **COLELLA**, Billy **PASQUIER**,

Laura **BUAILLON** et Christine **JUY**.

Absents ayant donné procuration : M^r André **BESNIER** (pouvoir à M^r Patrick **GREGORI**), M^{me} Elisabeth **CHARTIER** (pouvoir à M^{me} Brigitte **LAURENT**), M^r Stanislas **LEPIC** (pouvoir à M^{me} Laurence **LEPROUST**), M^{me} Sophie **GOHON** (pouvoir à M^{me} Françoise **NION**) et M^{me} Françoise **MANIERE** (pouvoir à M^r Guy **VOLLET**).

Absents excusés : M^r Frédéric **NAUDON** et M^{me} Agnès **JANDOT**.

M^{me} Maryse **CHALOIS** a été désignée secrétaire de séance.

M^r le Maire informe le conseil municipal qu'à la suite de la démission de M^{me} Sophie CHARTRAIN, M. Christian VOLLET est devenu conseiller municipal.

M^r Christian VOLLET ayant remis sa démission à son tour, celle-ci a eu pour effet de conférer à M^{me} Françoise MANIERE la qualité de conseillère municipale.

M^r le Maire demande si le compte-rendu de la dernière réunion appelle des observations.
Les membres présents signent le registre des délibérations.

NOUVELLE MODIFICATION DES STATUTS DU TE61 ET MISE A JOUR DE LA LISTE DES COMMUNES ADHERENTES -

M^r le Maire informe le Conseil que le domaine de l'énergie connaît de nombreuses évolutions et que les statuts du Te61 doivent être adaptés en permanence, en particulier pour pouvoir répondre aux attentes des collectivités ou groupements (EPCI) auprès du Syndicat.

Lors de sa séance du 29 septembre dernier, le Comité Syndical a adopté diverses modifications aux statuts actuels, portant notamment sur :

- Les nouvelles dispositions, notamment liées aux enjeux de la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV) du 17 août 2015, permettant au Te61 de prendre des participations dans des sociétés de projets, d'ouvrir la possibilité de créer une Société d'Economie Mixte (SEM) en lien avec les activités du Syndicat, et pour faire face à la diversité croissante des besoins des communes mais aussi des groupements de collectivités territoriales (EPCI) adhérentes ;
- Et permettre aux groupements de collectivités d'adhérer au Te61 qui dispose de techniciens, de marchés et de compétences spécialisées telles que le diagnostic de ses installations d'éclairages publics et les éventuels travaux qui en découleront.

Le Conseil approuve les modifications statutaires ci-dessus et prend acte des changements intervenus dans la composition de la liste des collectivités adhérentes.

Majorité pour cette proposition.

Pour : 16

Contre :

Abstentions : 01

ACQUISITION DU RESTAURANT LE LION D'OR -

Un immeuble appartenant aux Consorts AVICE est à vendre 3T, rue du Theil (parcelle cadastrée section AB n° 218), 4B, rue du Pilon (parcelle cadastrée section AB n° 405) et 7, rue du Theil (parcelle cadastrée section AB n° 571) pour une superficie respective de 1 926 m², 97 m² et 330 m², et 3T, rue du Theil (parcelle cadastrée section AB n° 218) et 4B, rue du Pilon (propriétés non bâties) pour une superficie respective de 560 m² et 38 m².

Le Conseil décide d'acquiescer l'ensemble au prix de 50 000 € net vendeur, auxquels s'ajouteront les frais de notaire, et d'autoriser le maire, ou l'un de ses adjoints, à signer l'acte authentique ainsi que tout document relatif à cette affaire, étant précisé que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget annexe "redynamisation du centre bourg".

Majorité pour cette proposition.

*Pour : 16
Contre : 01
Abstentions :*

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS -

M^r le Maire rappelle aux membres qu'en application de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre de ses adjoints, sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit pour notre commune : 5.

En application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de 5 adjoints.

Suite à la démission de M^{me} Sophie CHARTRAIN du poste de 5^{ème} adjoint, M^r le Maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir se déterminer sur ce point, et propose au conseil municipal de fixer le nombre d'adjoints à 4.

Le Conseil Municipal décide de fixer le nombre d'adjoints à 4.

Majorité pour cette proposition.

*Pour : 16
Contre : 01
Abstentions :*

INDEMNITES DE FONCTION -

Sur proposition de M^r le Maire, le conseil municipal décide d'allouer, avec effet au 13 octobre 2021, une indemnité de fonction à M^r Stanislas LEPIC, conseiller municipal délégué à la communication, au taux de 3.60 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Majorité pour cette proposition.

*Pour : 16
Contre : 01
Abstentions :*

QUESTIONS DIVERSES -

⇒ Sans objet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12H20.